



“

IDENTIFICATION DES RESSORTISSANTS

”

Suite à la modernisation de la collecte et de la répartition des fonds de la formation professionnelle des indépendants par l'ACOSS (et notamment la mise en place des groupes professionnels), nombre de chefs d'entreprise se sont retrouvés affectés à un financeur différent de celui qui pouvait être précédemment le leur.

Cette situation a eu la double conséquence de complexifier l'accès au financement de la formation professionnelle de publics spécifiques (activités de montagne, agents immobiliers ...) et de priver les fonds des collectes associées.

Dans cette attente, le Ministère du Travail a invité les différents financeurs à intervenir de manière dérogatoire auprès des publics impactés, dès lors qu'ils sont mentionnés comme FAF compétent sur l'attestation de Contribution à la Formation Professionnelle (CFP).

L'AGEFICE s'est faite très tôt l'écho de cette situation auprès des pouvoirs publics afin d'y apporter une solution sans délai.

En 2016, l'AGEFICE a financé près de 3,4 M€ à destination de publics pour lesquels elle n'a perçu aucune contribution.

Le Ministère du Travail, la DGEFP et l'ACOSS se sont engagés à la résoudre d'ici le 1er janvier 2018. En concertation avec les différents fonds, une meilleure identification et une répartition claire des publics devraient être mis en place, levant ainsi l'un des freins de l'accès au financement de la formation professionnelle des non-salariés qui peinent parfois à identifier le financeur dont ils relèvent.

Grâce à la mutualisation des fonds qui lui sont confiés, à une gestion anticipative et raisonnée de ceux-ci, cette intervention a été rendue possible sans mettre en péril la capacité de financement de ses ressortissants.

Fidèle à sa volonté de promouvoir la formation professionnelle des indépendants, l'AGEFICE se félicite de cette situation.